

# Session de printemps 2026 : Aperçu des thèmes pertinents pour l'ASED

## Points forts :

### Plateformes de commerce en ligne étrangères

Lors de la session de printemps, de nouvelles interventions ont été déposées, visant en particulier les plateformes de commerce en ligne étrangères telles que Temu ou Shein, car celles-ci se soustraient largement à leurs responsabilités en matière d'élimination, de recyclage et de sécurité des produits. Il est demandé qu'elles soient mises sur un pied d'égalité avec les fabricants et les distributeurs en Suisse en matière d'obligations de reprise et d'élimination, qu'elles fassent preuve de transparence concernant les produits interdits ou non conformes en Suisse, et qu'elles soient soumises aux taxes environnementales et aux redevances de recyclage. L'objectif de toutes ces initiatives est de renforcer la protection des consommateurs et la protection de l'environnement, de mettre fin au parasitisme et d'instaurer des conditions de concurrence équitables par rapport aux fournisseurs nationaux. L'ASED suit ces projets avec intérêt, car le commerce en ligne étranger peut entraîner des répercussions directes sur les flux de déchets. Les volumes commerciaux actuels et les constatations relatives à la qualité et à la courte durée de vie de nombreux produits suggèrent que, pour la plupart, ces produits ne restent pas ou ne devraient pas rester plus longtemps dans le cycle des matériaux.

### Politique climatique après 2030

Un nombre croissant d'interventions concernant la politique climatique après 2030 ont été déposées. Celles-ci tournent autour des questions suivantes : dans quelle mesure la Suisse réduira-t-elle ses émissions sur son territoire, comment le passage prévu d'une taxe sur le CO<sub>2</sub> à un système d'échange de quotas d'émission (SEQE) pour les bâtiments et les transports sera-t-il concrètement mis en œuvre, et quel rôle jouera la compensation à l'étranger dans ce contexte ? Elles abordent les répercussions de ce changement de système sur les énergies renouvelables, l'économie et les cantons, ainsi que l'utilisation future des recettes issues d'un SEQE. Il est en outre exigé que la politique climatique après 2030 repose systématiquement sur des bases scientifiques, des scénarios et un échange structuré avec des hautes écoles telles que l'ETHZ et l'EPFL. Ces objets intéressent l'ASED car la politique climatique après 2030 est étroitement liée au captage du CO<sub>2</sub> dans les UVTD.

## Inhaltsverzeichnis

<b>Objets traités</b> .....	<b>4</b>
<b>Au Conseil national (CN)</b> .....	<b>4</b>
Motion (CE, Pierre-Yves Maillard, PS) - Pour une filière du verre recyclé en Suisse .....	4
<b>Au Conseil des États (CE)</b> .....	<b>4</b>
Interpellation (CE, Pascal Broulis, PLR) - Exportation de déchets bitumineux en Hollande. Quelles alternatives durables et économiquement viables ? .....	4
Motion (CN, Benedikt Würth, Centre) - Plateformes étrangères de commerce en ligne. Instaurer la transparence sur les produits interdits en Suisse .....	4
<b>Objets en suspens</b> .....	<b>5</b>
<b>Au Conseil national (CN)</b> .....	<b>5</b>
Interpellation (CN Bastien Girod, Verts) - Pour un financement solidaire des installations de captage du CO <sub>2</sub> dans les usines d'incinération .....	5
Interpellation (CN Gabriela Suter, PS) - Elimination du CO <sub>2</sub> . Normes et qualité .....	5
Interpellation (CN Sophie Michaud Gigon, Les Verts) - Economie circulaire du verre. Quelles mesures pour favoriser et financer la réutilisation ? .....	5
Interpellation (CN Brenda Tuosto, PS) - Recyclage des appareils électriques et électroniques. Vers un cadre légal plus efficace .....	5
Interpellation (CN Christophe Clivaz, Les Verts) – Quelle est la position de la Suisse concernant la réglementation de la pollution plastique causée par les filtres de cigarettes ?	6
Interpellation (CN Ursula Zybach, PS) – Fruits et légumes frais vendus dans des emballages plastiques. Inciter les détaillants à changer leurs pratiques .....	6
Interpellation (CN Martine Docourt, PS) - Négociations sur un traité mondial contre la pollution plastique : quel bilan et quelles suites ? .....	6
Interpellation (CN Marionna Schlatter, Les Verts) - Pour un traité efficace sur le plastique et moins de plastique en Suisse. Quelle suite après l'échec à Genève ? .....	7
Interpellation (CN Roman Bürgi, UDC) - Explosion des taxes au sac à cause du captage du CO <sub>2</sub> émis par les usines d'incinération .....	7
Motion (Groupe UDC) – Il faut revenir à la raison et se retirer de l'Accord de Paris sur le climat .....	7
Motion (CN Sophie Michaud Gigon, Les Verts) - (Fast) fashion. Économie circulaire grâce à un fonds suisse pour la mode durable .....	8
Motion (CN Ursula Zybach, PS) - Limiter les produits en plastique destinés à la consommation à emporter et renforcer la crédibilité de la Suisse .....	8
Motion (CN Marionna Schlatter, Les Verts) – Interdire le retour des sacs plastiques .....	8
Motion (CN Reto Nause, centre) - Recyclage des appareils électriques et électroniques. Ériger le remboursement des frais en critère de reconnaissance des associations de branche .....	8
Motion (CN Christian Imark, UDC) – Taxe de recyclage pour lutter contre les incendies dans les centres de tri et de recyclage des déchets .....	9

Interpellation (CN, Christine Bulliard-Marbach, Centre) - Compensation des émissions de CO2 après 2030.....	9
Motion (CN, Lorenzo Quadri, Lega) - Non à de nouveaux impôts liés au climat. Pas de taxe nationale sur l'élimination des déchets.....	9
<b>Au Conseil des États (CE).....</b>	<b>10</b>
<b>Initiative déposée par un canton.....</b>	<b>10</b>
Initiative déposée par un canton (Genève) – Pour réduire la quantité de mâchefers à stocker en décharge.....	10
<b>Objets nouvellement déposés.....</b>	<b>10</b>
<b>Au Conseil national (CN).....</b>	<b>10</b>
Interpellation (CN Priska Wismer-Felder, Centre) - Politique climatique après 2030. Comparabilité et conséquences pour les énergies renouvelables.....	10
Interpellation (CN Ursula Zybach, PS) - Politique climatique après 2030. Comparabilité et conséquences. Base scientifique.....	10
Interpellation (CN Michaud Gigon, Verts) - Online-Versandhandelsplattformen : Trittbrettfahrer in der Finanzierung der Schweizer Recyclingsysteme (traduction suit).....	11
Motion (CN Regine Sauter, PLR) – Optimiser le recyclage des textiles.....	11
Motion (CN Simon Stadler) – Gleichbehandlung von Online-Plattformen bei Rücknahme und Entsorgungspflichten gemäss VREG (traduction suit).....	11
Initiative parlementaire (CN Monika Rüegger, SVP) - Soumettre les plateformes étrangères de vente en ligne à la LPE.....	12
<b>Au Conseil des États (CE).....</b>	<b>12</b>
Interpellation (CE Mathias Zopfi, Verts) – Politique climatique après 2030. Comparabilité et conséquences pour l'économie et les cantons.....	12
<b>Objets transmis au Conseil fédéral pour mise en œuvre.....</b>	<b>12</b>
Postulat (CN Christophe Clivaz, Verts) - Promouvoir le recyclage des véhicules usagés en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire (06.06.2023).....	12
Motion (CE Marianne Maret, Centre) - Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS (06.06.2023).....	12
Postulat (CE Othmar Reichmuth, UDC) - Une taxe carbone anticipée sur l'élimination des déchets plastiques serait-elle opportune ? (13.06.2023).....	13
Postulat (CEATE-N) - Créer les bases de l'aménagement du territoire garantissant la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction suisses (11.03.2024).....	13
Motion (CEATE-N) - Abrogation de la taxe sur les COV (05.12.2024).....	13
Motion (CEATE-N) - Supprimer le blocage réglementaire dans le recyclage du zinc (05.12.2024).....	13
Postulat (CEATE-N) - Etat des lieux et potentiel de la pyrolyse (20.12.2024).....	14
Postulat (CEATE-N) - Recyclage chimique du plastique par pyrolyse (20.12.2024).....	14
Motion (CN Christophe Clivaz, Verts) - Pour une interdiction des cigarettes électroniques à usage unique (puffs) (04.06.2025).....	14
Motion (CE Jakob Stark, UDC) – Garantir la possibilité de mettre en décharge les cendres de bois (12.06.2025).....	14

Motion (CEATE-E) – Réglementation nationale sur le captage, le transport et le stockage de CO <sub>2</sub> (06.05.2025) .....	15
Postulat (CN Céline Weber, Vert Libéral) – Emballages. Mettre en place des conditions-cadres qui favorisent leur réutilisation (06.05.2025).....	15
Motion (CN Daniel Fässler, centre) - Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer .....	15
Motions (CEATE-E et CEATE-N) - Renforcement des matériaux de construction durables grâce au rôle exemplaire de la Confédération .....	15
Postulat (CEATE-E) – Bases pour une nouvelle loi sur le CO <sub>2</sub> allégée et efficace .....	16

## Objets traités

---

### Au Conseil national (CN)

#### [Motion \(CE, Pierre-Yves Maillard, PS\) - Pour une filière du verre recyclé en Suisse](#)

La motion 24.3540 invite le Conseil fédéral à mettre en place un cadre juridique permettant de rendre à nouveau rentables la production et la commercialisation du verre recyclé en Suisse et d'éviter les transports sur de longues distances. Malgré l'avis défavorable du Conseil fédéral, le Conseil des États a adopté la motion le 25 septembre 2025, mais le Conseil national l'a rejetée le 19 mars 2026, ce qui met fin à l'examen de cette affaire.

### Au Conseil des États (CE)

#### [Interpellation \(CE, Pascal Broulis, PLR\) - Exportation de déchets bitumineux en Hollande. Quelles alternatives durables et économiquement viables ?](#)

Le conseiller aux États Broulis a critiqué le fait que la Suisse n'ait pas encore mis en place ses propres installations de traitement des déchets bitumineux contaminés par des HAP et que ceux-ci doivent donc être exportés vers Rotterdam. Il demande au Conseil fédéral si des installations de traitement thermique et de nouvelles décharges de type E sont concrètement prévues en Suisse et si elles seront opérationnelles à temps, si les capacités actuelles des décharges seront suffisantes jusqu'en 2028 et quelles alternatives à long terme et économiquement viables existent à l'exportation vers les Pays-Bas. Le Conseil fédéral répond que plusieurs projets portés par le secteur privé concernant des installations de traitement thermique et des décharges de type E sont en cours de développement en Suisse, que les délais transitoires ont déjà été prolongés et que, selon les estimations du secteur et de l'Office fédéral de l'environnement, le marché sera en mesure, d'ici 2026/ 2028, le marché sera en mesure d'absorber les volumes supplémentaires de déchets grâce à de nouvelles capacités nationales et aux possibilités d'exportation qui subsistent. L'interpellation a été examinée le 19 mars 2026 et est donc classée.

#### [Motion \(CN, Benedikt Würth, Centre\) - Plateformes étrangères de commerce en ligne. Instaurer la transparence sur les produits interdits en Suisse](#)

La motion du conseiller aux États Würth demande que les plateformes de commerce en ligne étrangères telles que Temu ou Shein signalent clairement, sur leurs pages d'offres suisses, que les produits qui ne respectent pas les prescriptions suisses – notamment en matière de sécurité des produits, d'environnement ou de protection des marques – ne sont pas conformes. Cette mesure est justifiée par la protection des consommateurs, la prévention des distorsions de concurrence vis-à-vis des fournisseurs respectueux des règles et une meilleure application des

normes suisses dans le commerce en ligne international. Le Conseil fédéral rejette la motion en arguant que les produits doivent de toute façon satisfaire aux exigences légales lors de leur mise sur le marché et mise plutôt sur l'adaptation des règles existantes en matière de sécurité des produits et de surveillance du marché, en phase avec l'UE. Le Conseil des États a toutefois décidé de l'adopter le 3 mars 2026, ce qui signifie que l'affaire est désormais entre les mains de la commission du Conseil national.

## Objets en suspens

---

### Au Conseil national (CN)

#### [Interpellation \(CN Bastien Girod, Verts\) - Pour un financement solidaire des installations de captage du CO<sub>2</sub> dans les usines d'incinération](#)

L'interpellation 24.3958 demande un système de financement solidaire pour les installations de captage du CO<sub>2</sub> dans les usines d'incinération des ordures ménagères suisses, afin d'atteindre les objectifs climatiques d'ici 2050. Le Conseil fédéral confirme qu'une augmentation uniforme des taxes d'enlèvement des déchets est juridiquement possible et renvoie aux programmes de soutien existants qui soutiennent les technologies innovantes telles que le captage et le stockage du CO<sub>2</sub>. L'avis du Conseil fédéral relatif à l'intervention est disponible.

#### [Interpellation \(CN Gabriela Suter, PS\) - Elimination du CO<sub>2</sub>. Normes et qualité](#)

L'interpellation 24.4624 porte sur les normes et le cadre juridique de la suppression du CO<sub>2</sub> en Suisse, y compris les exigences telles que la durée de stockage, les normes écologiques et la vérifiabilité. Le Conseil fédéral renvoie aux réglementations nationales existantes, aux directives internationales (par exemple, le IPCC) et aux accords bilatéraux de coopération sur le climat, mais souligne que les certificats volontaires issus du cadre de l'UE ne peuvent actuellement pas être pris en compte dans les objectifs climatiques suisses. Les questions relatives aux certifications et aux méthodes de stockage à long terme doivent être examinées plus en détail dans le cadre de la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> après 2030 afin d'atteindre les objectifs de zéro émission nette.

#### [Interpellation \(CN Sophie Michaud Gigon, Les Verts\) - Economie circulaire du verre. Quelles mesures pour favoriser et financer la réutilisation ?](#)

L'interpellation 24.4332 porte sur la promotion et le financement de la réutilisation des emballages en verre en Suisse, notamment dans la perspective de l'adaptation du système de taxe d'élimination anticipée (TEA) après la révision de la loi sur la protection de l'environnement. Dans sa réponse, le Conseil fédéral explique que la réutilisation des emballages en verre est déjà prévue dans l'ordonnance en vigueur et que l'administration examine actuellement les possibilités de promotion des emballages réutilisables ainsi que les mesures potentielles dans le domaine des emballages.

#### [Interpellation \(CN Brenda Tuosto, PS\) - Recyclage des appareils électriques et électroniques. Vers un cadre légal plus efficace](#)

Dans son interpellation 24.4406, la conseillère nationale critique le cadre juridique du recyclage des appareils électriques et électroniques en Suisse, qu'elle juge insuffisamment contraignant, en particulier dans le commerce en ligne, où certains fournisseurs contournent leurs obligations

de reprise et la perception de la contribution de recyclage anticipée. Cela entraîne des distorsions de concurrence et des risques pour la sécurité en raison d'une élimination inappropriée, c'est pourquoi un renforcement du cadre juridique est nécessaire. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral explique que la révision de la loi sur la protection de l'environnement a créé une base légale pour la préparation en vue de la réutilisation et que le commerce en ligne est ainsi davantage impliqué dans la responsabilité. En effet, les entreprises étrangères doivent désigner un représentant en Suisse qui sera responsable des obligations légales.

#### [Interpellation \(CN Christophe Clivaz, Les Verts\) – Quelle est la position de la Suisse concernant la réglementation de la pollution plastique causée par les filtres de cigarettes ?](#)

L'interpellation du conseiller national Clivaz aborde les risques pour l'environnement et la santé liés aux filtres de cigarettes, qui sont considérés comme une source très répandue de microplastiques, et interroge la Suisse sur sa position dans le processus international du UNEP et sur une éventuelle interdiction nationale. Le Conseil fédéral reconnaît la nocivité des filtres de cigarettes, mais souligne qu'une interdiction ne résoudrait pas le problème des déchets sauvages. C'est pourquoi il mise sur une approche globale comprenant la prévention, la sensibilisation, les infrastructures et les sanctions. Au niveau international, la Suisse s'engage en faveur d'un accord contraignant pour la protection de l'environnement et de la santé tout au long du cycle de vie du plastique, mais poursuit les discussions sans préjuger du résultat.

#### [Interpellation \(CN Ursula Zybach, PS\) – Fruits et légumes frais vendus dans des emballages plastiques. Inciter les détaillants à changer leurs pratiques](#)

L'interpellation de la conseillère nationale Zybach critique les emballages plastiques inutiles des fruits et légumes frais et s'interroge sur les quantités, les incitations et les réglementations. Le Conseil fédéral constate qu'il n'existe pas de collecte systématique de données sur ces emballages et renvoie aux bases légales existantes qui permettraient d'intervenir, mais estime actuellement que la responsabilité de choisir des solutions appropriées incombe au commerce de détail. La pression des consommateurs et les mesures en cours pour renforcer l'économie circulaire et développer les structures de recyclage sont suffisantes du point de vue du Conseil fédéral, qui ne prévoit donc pas de mesures supplémentaires pour l'instant.

#### [Interpellation \(CN Martine Docourt, PS\) - Négociations sur un traité mondial contre la pollution plastique : quel bilan et quelles suites ?](#)

L'interpellation 25.4072 de la conseillère Docourt demande au Conseil fédéral de dresser un bilan de l'échec du cinquième cycle de négociations sur l'accord mondial sur les plastiques à Genève, de préciser le rôle de la Suisse et ses autres mesures diplomatiques et nationales visant à réduire les plastiques, y compris l'interdiction éventuelle des produits à usage unique sur la base de l'article 30a LPE. Le Conseil fédéral souligne qu'il continue de s'engager au niveau international en faveur d'un accord global sur les plastiques basé sur le cycle de vie et qu'il prend déjà diverses mesures au niveau national, telles que la révision de l'ordonnance sur les emballages, l'introduction d'une amende uniforme pour les déchets sauvages et des restrictions sur les microplastiques, afin de lutter efficacement contre la pollution plastique.

### [Interpellation \(CN Marionna Schlatter, Les Verts\) - Pour un traité efficace sur le plastique et moins de plastique en Suisse. Quelle suite après l'échec à Genève ?](#)

L'interpellation 25.4228 traite de l'échec du cinquième cycle de négociations de l'ONU à Genève sur un accord mondial sur les plastiques et demande au Conseil fédéral d'indiquer comment la Suisse poursuit l'objectif d'un accord juridiquement contraignant sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques, soutient les pays en développement et réduit en même temps sa propre consommation élevée de plastiques et ses exportations de déchets plastiques. Dans sa réponse, le Conseil fédéral note que les négociations n'ont pas abouti à un accord, mais que la Suisse continue de s'engager en faveur d'un accord global et efficace, soutient financièrement et techniquement les pays en développement et prend des mesures supplémentaires au niveau national pour lutter contre la pollution plastique, notamment une nouvelle ordonnance sur les emballages, une amende uniforme pour les déchets sauvages, des restrictions sur les microplastiques et une réglementation stricte des exportations de déchets plastiques.

### [Interpellation \(CN Roman Bürgi, UDC\) - Explosion des taxes au sac à cause du captage du CO<sub>2</sub> émis par les usines d'incinération](#)

L'interpellation 25.4142 soulève la crainte que l'installation de systèmes de captage du CO<sub>2</sub> dans les UVTDs n'entraîne une augmentation massive des taxes sur les déchets pour les ménages et pose des questions détaillées sur les coûts d'investissement, d'exploitation et les coûts induits, ainsi que sur leur répartition. Le Conseil fédéral note que les UVTD doivent également réduire considérablement leurs émissions pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 et renvoie aux estimations approximatives des coûts d'un système CCS à l'échelle nationale, mais souligne qu'il n'est pas encore possible de chiffrer de manière définitive les coûts supplémentaires concrets par sac poubelle. Il explique en outre que les UVTD ne reçoivent actuellement aucun financement fédéral direct, mais qu'elles peuvent demander une aide par le biais des instruments de soutien existants et que différentes options de financement et de réglementation – y compris une éventuelle intégration future dans le système d'échange de quotas d'émission ou de nouveaux modèles de taxation – sont à l'étude pour l'après-2030.

### [Motion \(Groupe UDC\) – Il faut revenir à la raison et se retirer de l'Accord de Paris sur le climat](#)

La motion invite le Conseil fédéral, d'une part, à retirer la Suisse de l'Accord de Paris à la prochaine date possible et, d'autre part, à adapter la législation nationale de manière que la sécurité d'approvisionnement de la Suisse et la rentabilité soient au cœur de la politique énergétique et environnementale. Dans sa prise de position avec proposition de rejet, le Conseil fédéral renvoie à la nouvelle loi sur la protection du climat (LCI), à la loi révisée sur le CO<sub>2</sub> et à la loi sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Avec ces lois, la Suisse poursuit l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et de convertir son approvisionnement énergétique aux sources renouvelables. Le Conseil fédéral est lié par l'accord de Paris sur le climat, dont la dénonciation ne serait possible que par l'Assemblée fédérale, tandis que le développement de la production d'électricité locale respectueuse du climat et la sécurité de l'approvisionnement restent des priorités centrales de la politique énergétique. La discussion au sein de la première chambre est en cours.

### [Motion \(CN Sophie Michaud Gigon, Les Verts\) - \(Fast\)fashion. Économie circulaire grâce à un fonds suisse pour la mode durable](#)

La motion demande l'introduction d'une contribution au recyclage anticipée et écologiquement échelonnée pour les nouveaux textiles afin de créer un fonds pour la mode durable et de promouvoir l'économie circulaire dans ce secteur. Elle s'inscrit dans le contexte de l'augmentation de la quantité de textiles de mode éphémère de mauvaise qualité, dont environ 96 700 tonnes sont produites chaque année en Suisse et dont plus de la moitié est incinérée ou utilisée comme chiffons de nettoyage, tandis que seulement 37 % sont réutilisés. Le Conseil fédéral soutient actuellement un système sectoriel volontaire et recommande d'examiner la possibilité d'une taxe de recyclage légale uniquement si le financement volontaire ne fonctionne pas. Il rejette donc la motion. La discussion dans le premier conseil devrait suivre.

### [Motion \(CN Ursula Zybach, PS\) - Limiter les produits en plastique destinés à la consommation à emporter et renforcer la crédibilité de la Suisse](#)

La motion 25.3925 charge le Conseil fédéral d'imposer l'utilisation de produits réutilisables ou d'interdire les produits en plastique à usage unique tels que la vaisselle, les couverts et les sacs en plastique dans le secteur des plats à emporter. L'objectif est de réduire l'impact environnemental élevé des déchets plastiques et de renforcer la crédibilité de la Suisse, qui s'engage au niveau international en faveur d'un accord strict sur le plastique, mais renonce à prendre des mesures efficaces au niveau national. Dans son avis défavorable, le Conseil fédéral indique qu'il souhaite attendre les résultats des consultations en cours avant d'examiner d'autres mesures. La discussion dans le premier conseil devrait suivre.

### [Motion \(CN Marionna Schlatter, Les Verts\) – Interdire le retour des sacs plastiques](#)

La motion 25.3929 demande au Conseil fédéral d'interdire la mise sur le marché de produits en plastique à usage unique et à courte durée de vie, en particulier les sacs en plastique, afin de limiter efficacement l'introduction de microplastiques dans l'environnement et dans l'organisme humain. L'objectif est d'éviter que les progrès réalisés jusqu'à présent dans la réduction des sacs en plastique grâce à des accords sectoriels volontaires ne soient perdus. Le Conseil fédéral rejette cette motion dans sa prise de position et justifie cette position par la réduction en cours des sacs en plastique à usage unique et la consultation en cours sur l'ordonnance sur les emballages. La discussion dans le premier conseil devrait suivre. La discussion dans le premier conseil devrait suivre.

### [Motion \(CN Reto Nause, centre\) - Recyclage des appareils électriques et électroniques. Ériger le remboursement des frais en critère de reconnaissance des associations de branche](#)

La motion exige que les organisations professionnelles privées du secteur des appareils électriques et électroniques équipés de piles prélèvent une contribution au recyclage couvrant l'intégralité des coûts des entreprises de gestion des déchets et de recyclage, y compris les risques et les coûts induits par les erreurs de tri. Elle s'appuie sur la forte augmentation des incendies dans les entreprises de recyclage suisses due à des piles lithium-ion mal éliminées, qui peuvent s'enflammer lorsqu'elles sont endommagées et causer des dommages coûteux. L'objectif est de concevoir la rémunération des entreprises de recyclage de manière à amortir financièrement les risques liés aux erreurs de tri des piles et à subordonner la reconnaissance des organisations

sectorielles à cette condition. Dans sa prise de position du 26 novembre 2025, le Conseil fédéral déclare que les organisations sectorielles sont en principe libres « libres d'indemniser les participants pour les risques et les frais liés aux erreurs d'élimination des batteries lithium-ion. ». Le Conseil fédéral renvoie également à la consultation en cours sur le nouvel article 32a ter LPE concernant les organisations sectorielles volontaires. La discussion dans le premier conseil devrait suivre.

#### [Motion \(CN Christian Imark, UDC\) – Taxe de recyclage pour lutter contre les incendies dans les centres de tri et de recyclage des déchets](#)

La motion du président de la CEATE-N demande d'augmenter considérablement la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les piles usagées et de l'utiliser de manière ciblée pour des campagnes et des mesures de prévention afin de réduire les erreurs de tri et donc les risques d'incendie lors de l'élimination, en particulier des piles lithium-ion. Cette motion fait suite à la multiplication des incendies dans les entreprises suisses de traitement des déchets et de recyclage dus à des piles mal éliminées, qui continuent de causer des dommages considérables et souvent coûteux malgré les mesures de sensibilisation actuelles. À l'avenir, une partie de la TEA sera versée dans un fonds destiné à financer des mesures de protection préventives ciblées dans les entreprises et à mener des campagnes de sensibilisation répétées sur l'élimination sûre des piles. Dans sa réponse négative du 26 novembre 2025, le Conseil fédéral indique que la campagne de sensibilisation d'INOBAT se concentrera en 2026 sur le recyclage correct des piles. Il souligne en outre que les mesures de prévention relèvent de la responsabilité des entreprises et qu'une nouvelle taxe de financement publique ne serait pas constitutionnelle. La discussion dans le premier conseil devrait suivre.

#### [Interpellation \(CN, Christine Bulliard-Marbach, Centre\) - Compensation des émissions de CO2 après 2030](#)

L'interpellation du 16 décembre 2025 demande au Conseil fédéral dans quelle mesure la Suisse entend réduire ses émissions sur son territoire d'ici 2035 et 2040, quel sera l'écart restant par rapport à l'objectif après cette date et comment évolueront les coûts des réductions nationales par rapport aux certificats de CO<sub>2</sub> étrangers d'ici 2050. Le Conseil fédéral répond qu'il n'est pas encore possible de chiffrer cela avec précision à l'heure actuelle, car la conception concrète des mesures après 2030 et la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>, qui doit encore être élaborée, sont déterminantes ; une analyse d'impact et des coûts exhaustive est en cours dans le cadre d'une analyse d'impact de la réglementation. Il constate qu'à l'heure actuelle, les certificats étrangers sont nettement moins chers que de nombreuses mesures nationales, mais que les coûts par tonne de CO<sub>2</sub> produite en Suisse varient considérablement et devraient en partie diminuer grâce aux progrès technologiques, tandis que les prix des réductions à l'étranger ont tendance à augmenter et que les recettes issues des systèmes d'échange de quotas d'émission doivent être utilisées autant que possible pour la décarbonisation en Suisse.

#### [Motion \(CN, Lorenzo Quadri, Lega\) - Non à de nouveaux impôts liés au climat. Pas de taxe nationale sur l'élimination des déchets](#)

La motion du conseiller national Quadri demande que le Conseil fédéral renonce à l'introduction d'une taxe nationale sur les déchets ou d'une taxe climatique destinée à financer les coûts supplémentaires d'une nouvelle installation de captage du CO<sub>2</sub>, même si cela implique de résilier un accord existant conclu en 2022 avec l'Association suisse des entreprises de gestion des déchets (ASED). Cette demande est motivée par la menace d'une augmentation du prix des sacs

poubelles pouvant atteindre deux francs par sac de 35 litres, ce qui est critiqué comme une charge supplémentaire inacceptable pour la population. Le Conseil fédéral rétorque que l'accord ne prévoit pas l'obligation d'introduire une nouvelle taxe, que des solutions de financement sont encore en cours d'élaboration et qu'elles seront réglées dans le cadre des révisions législatives à venir concernant le captage, le transport et le stockage du CO<sub>2</sub>, et propose donc de rejeter la motion.

## Au Conseil des États (CE)

Aucun

## Initiative déposée par un canton

### [Initiative déposée par un canton \(Genève\) – Pour réduire la quantité de mâchefers à stocker en décharge](#)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale «de demander au Conseil fédéral de réviser l'OLED afin de permettre une meilleure valorisation des mâchefers tout en maintenant un niveau adéquat de protection de la population et de l'environnement » et « d'interdire ou de taxer fortement les produits dont l'incinération crée particulièrement beaucoup de mâchefers ou augmente particulièrement leur toxicité lorsqu'un produit alternatif existe. ». Le canton se réfère entre autres aux litières minérales pour chats pour lesquelles existe une alternative.

## Objets nouvellement déposés

---

### Au Conseil national (CN)

#### [Interpellation \(CN Priska Wismer-Felder, Centre\) - Politique climatique après 2030. Comparabilité et conséquences pour les énergies renouvelables](#)

L'interpellation de la conseillère nationale Wismer-Felder demande des éclaircissements sur les conséquences du changement de système prévu dans la politique climatique suisse à partir de 2030, qui prévoit de remplacer la taxe sur le CO<sub>2</sub> par un système d'échange de quotas d'émission pour les bâtiments et les transports. Elle souligne qu'actuellement, environ 40 millions de francs provenant de la taxe sur le CO<sub>2</sub> sont consacrés chaque année à la promotion des énergies renouvelables, ce qui est essentiel pour la décarbonisation, l'efficacité énergétique et la sécurité d'approvisionnement. Le Conseil fédéral doit donc expliquer comment la promotion des énergies renouvelables sera assurée, financée et évaluée à l'avenir.

#### [Interpellation \(CN Ursula Zybach, PS\) - Politique climatique après 2030. Comparabilité et conséquences. Base scientifique](#)

L'interpellation de la conseillère nationale Zybach porte sur les fondements scientifiques de la politique climatique suisse après 2030, notamment en ce qui concerne le système d'échange de quotas d'émission prévu pour les bâtiments et les transports. Elle demande au Conseil fédéral de préciser comment la recherche fondée sur des données probantes et les scénarios sont pris en compte dans les processus décisionnels politiques, et comment les hautes écoles telles que l'ETHZ et l'EPFL y sont associées. Elle souhaite en outre savoir si un échange institutionnalisé et transparent entre la science et la politique est prévu en matière de politique climatique et énergétique.

### [Interpellation \(CN Matthias Samuel Jauslin, Verts\) - PFAS. Qui paiera la facture faramineuse des polluants éternels ?](#)

Dans son interpellation, le conseiller national Jauslin aborde la question des coûts de santé et d'assainissement liés aux PFAS, qui sont déjà très élevés aujourd'hui et pourraient atteindre jusqu'à 26 milliards de francs à l'avenir, ainsi que celle de savoir qui prendra en charge cette « facture de plusieurs milliards ». Il déplore que les responsables ne puissent souvent pas être identifiés et que ce soient donc les collectivités publiques ou les propriétaires privés qui doivent payer, alors même que le Conseil fédéral a rejeté l'idée d'une taxe incitative prélevée à la source. Le Conseil fédéral doit donc exposer les scénarios de coûts économiques et fiscaux qu'il envisage, les modèles de financement (y compris une éventuelle augmentation de la TVA) qui sont à l'étude et indiquer si le plan d'action PFAS comprend un concept de financement clair.

### [Interpellation \(CN Michaud Gigon, Verts\) - Online-Versandhandelsplattformen : Trittbrettfahrer in der Finanzierung der Schweizer Recyclingsysteme \(traduction suit\)](#)

L'interpellation de la conseillère nationale Michaud Gigon dénonce le fait que les plateformes internationales de vente en ligne telles que Temu ou Shein tirent largement profit du marché suisse, mais ne contribuent pratiquement pas au financement des systèmes de recyclage mis en place ici par le secteur. Elle souligne que la mise en œuvre actuelle de l'article 32a ter LPE et le projet d'art. 6a OEIE concernent principalement les fabricants et les distributeurs étrangers, mais pas les plateformes elles-mêmes, ce qui fait perdurer le problème du parasitisme. Il est donc demandé au Conseil fédéral comment il évalue ce problème, pourquoi les plateformes ne sont pas expressément incluses et quelles adaptations juridiques sont à l'étude pour les intégrer efficacement dans la responsabilité des producteurs.

### [Motion \(CN Regine Sauter, PLR\) – Optimiser le recyclage des textiles](#)

Dans sa motion, la conseillère nationale Sauter demande au Conseil fédéral de créer une base légale pour une solution sectorielle en matière de recyclage des textiles, à l'instar du système existant pour le PET. Il est prévu de préciser que les textiles collectés ne relèvent plus du monopole cantonal des déchets, de définir avec précision le champ d'application (notamment les vêtements, les textiles de ménage et les vêtements de travail) et de fixer des objectifs de réutilisation et de valorisation matière de 60 %, assortis d'une preuve transparente, y compris pour les distributeurs étrangers. Pour la mise en œuvre, il convient notamment d'élaborer une ordonnance spécifique sur le recyclage des textiles afin d'intégrer efficacement le secteur hétérogène du textile dans une économie circulaire.

### [Motion \(CN Simon Stadler\) – Gleichbehandlung von Online-Plattformen bei Rücknahme und Entsorgungspflichten gemäss VREG \(traduction suit\)](#)

La motion du conseiller national Stadler demande que les plateformes en ligne qui commercialisent des appareils électriques et électroniques provenant de l'étranger auprès de clients finaux suisses soient traitées juridiquement comme des fabricants ou des distributeurs et soient ainsi soumises aux obligations de reprise et d'élimination prévues par l'OREA. Concrètement, la notion de « distributeur » figurant à l'art. 3 de l'OREA doit être élargie et la notion de « mise à disposition sur le marché » doit être définie juridiquement, par exemple sur la base de la présentation du produit, de l'indication du prix, des conditions de livraison et des moyens de paiement. Cela permettrait d'éliminer les distorsions de concurrence et les avantages financiers injustifiés dont bénéficient les fournisseurs étrangers, de renforcer la protection de l'environnement et de garantir une élimination conforme au principe du pollueur-payeur.

### [Initiative parlementaire \(CN Monika Rüeegg, SVP\) - Soumettre les plateformes étrangères de vente en ligne à la LPE](#)

L'initiative parlementaire de la conseillère nationale Rüeegg demande que les plateformes de commerce en ligne étrangères telles que Temu ou Shein soient expressément soumises aux obligations en matière de taxes et de recyclage prévues par la loi sur la protection de l'environnement. À cette fin, les articles 32abis et suivants de la LPE doivent être adaptés de manière à ce que les exploitants de plateformes électroniques soient assimilés aux fabricants, importateurs et vendeurs par correspondance étrangers et puissent, si nécessaire, être tenus de désigner un représentant en Suisse. L'objectif est que ces plateformes s'acquittent également de taxes d'élimination anticipées et ne soient plus exemptées du financement de l'élimination et du recyclage.

### **Au Conseil des États (CE)**

#### [Interpellation \(CE Mathias Zopfi, Verts\) – Politique climatique après 2030. Comparabilité et conséquences pour l'économie et les cantons](#)

L'interpellation du conseiller aux États Zopfi demande des informations sur les conséquences économiques et fédérales du passage prévu d'une taxe sur le CO<sub>2</sub> à un système d'échange de quotas d'émission (SEQE) pour les bâtiments et les transports. Il souhaite savoir comment la population sera convaincue malgré la suppression des remboursements directs et comment seront utilisées les recettes générées à l'avenir par le SEQE. Il s'interroge également sur la conception du système, la répartition des fonds entre les secteurs ainsi que l'évaluation des répercussions sur l'économie et les cantons.

### **Objets transmis au Conseil fédéral pour mise en œuvre**

---

Les dossiers suivants ont été transmis au Conseil fédéral et sont en cours de mise en œuvre. En règle générale, le Conseil fédéral dispose de deux ans après l'adoption (date entre parenthèses) pour traiter le dossier :

#### [Postulat \(CN Christophe Clivaz, Verts\) - Promouvoir le recyclage des véhicules usagés en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire \(06.06.2023\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral de développer une stratégie visant à améliorer le recyclage des véhicules hors d'usage en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire et d'éviter la perte de matières premières due à l'exportation de vieux véhicules. Le Conseil fédéral a rejeté le postulat en faisant valoir que le recyclage des véhicules hors d'usage en Suisse fonctionne déjà bien, 97 % des véhicules hors d'usage étant traités et recyclés par des usines de broyage suisses. Cependant, le Conseil national a adopté le postulat le 6 juin 2023 et l'a transmis au Conseil fédéral.

#### [Motion \(CE Marianne Maret, Centre\) - Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS \(06.06.2023\)](#)

La motion demande au Conseil fédéral de fixer dans différentes ordonnances des valeurs limites et des valeurs de concentration spécifiques pour les composés per- et polyfluorés (PFAS), afin de protéger la santé de la population et de donner aux cantons un cadre juridique pour gérer les charges de PFAS. L'auteur de la motion souligne la dangerosité particulière des PFAS en tant que substances ubiquitaires, persistantes, bioaccumulables, toxiques et mobiles,

dont les risques pour la santé sont encore plus préoccupants qu'on ne le pensait initialement. Le Conseil fédéral a proposé d'adopter la motion, ce que les deux chambres ont fait.

#### [Postulat \(CE Othmar Reichmuth, UDC\) - Une taxe carbone anticipée sur l'élimination des déchets plastiques serait-elle opportune ? \(13.06.2023\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral d'examiner l'introduction d'une taxe d'élimination anticipée du carbone sur les plastiques et de répondre à diverses questions concernant la mise en œuvre, le financement et les bases juridiques. Le Conseil fédéral a rejeté le postulat et renvoie aux rapports déjà existants, aux travaux en cours et aux engagements de l'industrie en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans les usines d'incinération des ordures ménagères. Malgré le rejet du Conseil fédéral, le postulat a été adopté par le Conseil des États le 13 juin 2023.

#### [Postulat \(CEATE-N\) - Créer les bases de l'aménagement du territoire garantissant la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction suisses \(11.03.2024\)](#)

Le postulat 20.4332 demande au Conseil fédéral d'élaborer des solutions d'aménagement du territoire pour l'extraction, le recyclage et la mise en décharge des matières premières primaires ainsi que pour l'élimination des déchets non recyclables, afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction nationaux. Le Conseil fédéral a rejeté le postulat en arguant que l'aménagement du territoire relève de la compétence des cantons en vertu de la Constitution et que ces derniers disposent d'instruments appropriés grâce à la planification directrice cantonale. Il a souligné que la Confédération a déjà élaboré des bases importantes et que la situation actuelle en matière d'approvisionnement s'est détendue, de sorte qu'il n'y a pas de besoin particulier d'agir pour le moment. Le Conseil national a adopté le postulat le 11 mars 2024 et l'a transmis au Conseil fédéral.

#### [Motion \(CEATE-N\) - Abrogation de la taxe sur les COV \(05.12.2024\)](#)

La motion 23.3022 demande au Conseil fédéral d'élaborer une stratégie visant à réduire la présence de microplastiques dans l'environnement et de présenter au Parlement un rapport contenant des mesures concrètes. Le Conseil fédéral a rejeté la motion, car il a déjà pris diverses mesures pour réduire la présence de microplastiques et en prévoit d'autres, comme l'élaboration d'un plan d'action sur les microplastiques. Il a également fait référence aux négociations internationales en cours pour un accord mondial sur les plastiques, dont les résultats devraient être intégrés dans les mesures nationales. Après avoir été adoptée par le Conseil des États et modifiée par le Conseil national, la motion a été transmise au Conseil fédéral le 5 décembre 2024, avec le consentement renouvelé du Conseil des États.

#### [Motion \(CEATE-N\) - Supprimer le blocage réglementaire dans le recyclage du zinc \(05.12.2024\)](#)

La motion 24.3475 demande au Conseil fédéral de modifier l'ordonnance sur les déchets (OLED) afin de lever le blocage réglementaire du recyclage du zinc et de créer une sécurité juridique pour le projet SwissZinc. Le Conseil fédéral a soutenu la motion et a proposé de qualifier également les résidus de l'incinération des déchets municipaux de déchets municipaux, ce qui les ferait entrer dans le monopole des déchets municipaux et ne les soumettrait pas au droit de la concurrence. La motion a été adoptée par le Conseil national et le Conseil des États.

### [Postulat \(CEATE-N\) - Etat des lieux et potentiel de la pyrolyse \(20.12.2024\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport sur les avantages de la pyrolyse des déchets fossiles, biologiques et mixtes, qui traite de l'utilité et de l'efficacité énergétique de cette technologie ainsi que des carburants qui peuvent en être tirés. Le rapport doit également mettre en évidence l'utilité de la pyrolyse pour le stockage de l'énergie et les émissions négatives, ainsi que mettre en évidence les technologies concurrentes et les possibilités de soutien. Le Conseil fédéral a demandé l'adoption du postulat, qui a été adopté par le Conseil national le 20 décembre 2024.

### [Postulat \(CEATE-N\) - Recyclage chimique du plastique par pyrolyse \(20.12.2024\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport sur les effets d'un allègement fiscal pour les carburants issus du recyclage chimique des plastiques (pyrolyse), qui examine les pertes de recettes, les incitations potentielles à l'importation et les effets sur le bilan carbone. Le Conseil fédéral est prêt à traiter ces aspects dans le cadre d'un rapport déjà prévu sur le potentiel de la pyrolyse, mais il est critique à l'égard des allègements fiscaux et a rappelé que les avantages fiscaux accordés aux carburants renouvelables sont limités jusqu'en 2030. Le Conseil fédéral a recommandé l'adoption du postulat, qui a été adopté par le Conseil national le 20 décembre 2024.

### [Motion \(CN Christophe Clivaz, Verts\) - Pour une interdiction des cigarettes électroniques à usage unique \(puffs\) \(04.06.2025\)](#)

La motion 23.3109 demande l'interdiction des cigarettes électroniques jetables (« puff bars »), car celles-ci sont particulièrement appréciées des jeunes, présentent un fort potentiel de dépendance en raison de la nicotine qu'elles contiennent et causent en même temps d'énormes problèmes environnementaux en raison de leur nature jetable et de leurs composants difficilement recyclables. Bien que le Conseil fédéral ait recommandé son rejet en 2023, la motion a été acceptée par le Conseil national et le Conseil des États et transmise au Conseil fédéral. Dans sa prise de position, la conseillère fédérale Baume-Schneider renvoie notamment aux bases légales déjà existantes pour une éventuelle interdiction des produits jetables pour des raisons de protection de l'environnement, mais estime qu'une interdiction nationale est prématurée à l'heure actuelle, car des questions restent en suspens concernant la situation juridique internationale et l'efficacité des nouvelles mesures.

### [Motion \(CE Jakob Stark, UDC\) – Garantir la possibilité de mettre en décharge les cendres de bois \(12.06.2025\)](#)

Cette motion 24.4064 demande que le stockage des cendres de bois soit assuré jusqu'à ce que des possibilités de valorisation judicieuses soient disponibles. Le Conseil fédéral a proposé son adoption le 27 novembre 2024, le Conseil des États l'a approuvée le 3 décembre 2024 et le Conseil national l'a approuvée le 12 juin 2025. En conséquence, le Conseil fédéral doit adapter l'ordonnance sur les déchets (OLED), en particulier pour les cendres de filtres provenant de l'incinération de bois usagé, et encourager la coopération entre les acteurs dans le cadre des lois existantes.

### [Motion \(CEATE-E\) – Réglementation nationale sur le captage, le transport et le stockage de CO<sub>2</sub> \(06.05.2025\)](#)

La motion 24.4256 charge le Conseil fédéral d'élaborer une législation-cadre pour le captage, le transport et le stockage du CO<sub>2</sub>. Celle-ci doit comprendre des réglementations harmonisées, des solutions de financement et des procédures d'autorisation simplifiées. Le Conseil des États a adopté la motion le 5 décembre 2024, le Conseil national le 6 mai 2025, la transmettant ainsi au Conseil fédéral. Dans son avis et sa proposition d'acceptation de la motion, le Conseil fédéral a souligné la nécessité de telles technologies et s'est engagé à trouver des solutions de financement équitables.

### [Postulat \(CN Céline Weber, Vert Libéral\) – Emballages. Mettre en place des conditions-cadres qui favorisent leur réutilisation \(06.05.2025\)](#)

Le postulat 24.4378 vise à créer des conditions-cadres favorisant la réutilisation des emballages. Il propose d'exempter les entreprises qui réutilisent des bouteilles en verre de l'obligation de consigne afin de soutenir des systèmes innovants de réutilisation. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat et a indiqué dans son avis qu'une consultation sur la promotion des emballages réutilisables en verre serait probablement ouverte au cours du premier semestre 2025. Le Conseil national a accepté l'objet en mai 2025 et l'a transmis au Conseil fédéral.

### [Motion \(CN Daniel Fässler, centre\) - Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer](#)

La motion demande au Conseil fédéral de modifier la législation et de prendre des mesures afin de garantir à l'avenir l'exploitation rentable des installations de biomasse (bois et biogaz) en Suisse. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral reconnaît la biomasse comme une source d'énergie durable et neutre en CO<sub>2</sub> qui occupe une place importante dans le mix énergétique renouvelable de la Suisse et la promeut par des contributions à l'investissement pouvant atteindre 60 % pour les installations nouvelles, agrandies ou rénovées. Bien qu'il examine les préoccupations soulevées dans la motion, il a proposé de la rejeter, car des projets législatifs déjà en cours, tels que la révision de la loi sur l'énergie et la loi sur le CO<sub>2</sub>, prévoient des mesures de promotion des installations de biomasse. Après plusieurs allers-retours entre les deux chambres, y compris le classement de l'affaire dans le cadre d'un autre dossier par le Conseil des États, le Conseil national a décidé de ne pas classer l'affaire et l'a transmise au Conseil fédéral.

### [Motions \(CEATE-E et CEATE-N\) - Renforcement des matériaux de construction durables grâce au rôle exemplaire de la Confédération](#)

Les motions 25.3422 de la CEATE-E et 25.3426 de la CEATE-N demandent au Conseil fédéral d'accélérer la mise en œuvre de l'article 10 de la loi sur le climat et l'innovation et de créer des exigences contraignantes afin que les matériaux de construction durables – en particulier l'acier, le ciment, l'asphalte, l'aluminium, les matériaux isolants et le bois – soient privilégiés dans les marchés publics, ce qui permettrait de renforcer leur production. L'objectif est de rendre les matériaux de construction durables plus compétitifs grâce au rôle exemplaire de la



Confédération et à l'effet de levier des marchés publics, et de mieux exploiter le potentiel national. Le Conseil fédéral a recommandé l'acceptation des motions et les Chambres les ont transmises au Conseil fédéral.

#### [Postulat \(CEATE-E\) – Bases pour une nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> allégée et efficace](#)

Le postulat charge le Conseil fédéral d'examiner les bases d'une nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> allégée et efficace, fondée sur quatre principes : des taxes conformes au principe pollueur-payeur, un montant des taxes adapté de manière dynamique, le remboursement des recettes après déduction des frais administratifs et une taxe sur l'empreinte carbone des produits importés. Les répercussions économiques, politiques et administratives doivent également être examinées en détail. Dans sa prise de position de fin août 2025, le Conseil fédéral a jugé la demande prématurée sur le plan procédural et sur le fond et a souhaité aborder ces points dans le cadre de la révision en cours de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Cependant, le postulat ayant été accepté par le Conseil des États, il a déjà été transmis au Conseil fédéral.